

## **ALERTE REGLEMENTAIRE n° 05 – Mai 2006**

### **I. ENVIRONNEMENT**

#### **Rappel d'échéance réglementaire**

Véhicules hors d'usage - Entrée en vigueur le 24 mai 2006, du nouveau dispositif pour l'élimination de ces déchets

#### **Textes réglementaires :**

##### **NOUVELLE MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE ICPE**

Décret n° 2006-646 du 31 mai 2006 modifiant la nomenclature des installations classées

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0640021D>

Les rubriques ICPE 1140, 1158, 1417, 1610, 1611, 1612, 1630, 1631, 1810, 1820, 2226, 2315, 2510, 2541, 2546, 2564, 2565, 2575, 2631, 2640, 2660, 2710, 2925 et 2935 sont modifiées.

2 nouvelles rubriques sont créées :

- rubrique 1413 relative au stockage de gaz naturel ou biogaz

- rubrique 2525 relative à la fusion de matières minérales

Les rubriques 83, 323, 389, 1160, 1176, 2231 et 2271 sont supprimées.

Pour mémoire, vous pouvez bénéficier du droit d'antériorité.

✚ Décret n° 2006-567 du 17 mai 2006 modifiant le décret n° 2005-1170 du 13 septembre 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0640004D>

Modifications mineures (modifications de références réglementaires) du décret n° 2005-1170 du 13 septembre 2005 modifiant le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

✚ Décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le code de l'environnement et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et son rectificatif

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVG0640016D>

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVG0640016Z>

Ce décret modifie la partie réglementaire du code de l'environnement notamment sur le droit d'accès à l'information relative à l'environnement et aux études d'impact liées à des grands projets.

## **A suivre :**

### **+ REACH : OUTIL PRATIQUE**

L'objectif du projet de règlement européen « REACH » est de mettre en place, sur onze ans, un système d'enregistrement de 30 000 substances chimiques. Les fabricants, les importateurs et les utilisateurs sont concernés. Une initiative de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), ses membres et Service Public Fédéral Economie a permis de développer un outil permettant de réaliser une première estimation des efforts à fournir et de l'impact de REACH pour l'entreprise.

L'outil peut être téléchargé gratuitement depuis le site du ministère de l'économie belge :

<http://mineco.fgov.be/reach.htm>

Source : euro info centre

## **A lire :**

### **+ L'Environnement Industriel en Franche-Comté**

édition 2005

*Notre environnement, reflet durable de nos comportements*

[http://www.franche-comte.drirc.gouv.fr/publications/environnement\\_industriel/plaquette\\_2005/environnement\\_industriel.html](http://www.franche-comte.drirc.gouv.fr/publications/environnement_industriel/plaquette_2005/environnement_industriel.html)

Cette 5ème édition de l'environnement industriel en Franche-Comté dresse, comme les précédentes, un panorama des principaux rejets industriels régionaux et présente les politiques engagées en terme de déchets, de sites et sols pollués et d'exploitations de carrières. Une carte des installations à risques technologiques présentes y figure accompagnée d'une description de la politique de prévention en place.

### **+ ROHS ET DEEE**

Des FAQ sur la réglementation RoHS et DEEE sont désormais en ligne sur le site national de l'ADEME.

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&cid=96&catid=14687>

### **+ REACH : UNE AIDE AUX PME**

Le 16 mai, l'Union des industries chimiques et le ministère délégué à l'industrie ont lancé une action d'aide aux PME afin de les préparer à la mise en place, en 2007, de la réglementation européenne Reach.

Rédaction : *Journal de l'environnement*

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=23854&idThema=5&idSousThema=29&type=JDE&ctx=291>

**+ Un audit dénonce un contrôle insuffisant des installations classées.** Dans le cadre de sa politique d'audits des politiques publiques, le Gouvernement vient de rendre public les résultats d'un audit sur le contrôle des installations classées soumis à déclaration. Ce document contient un diagnostic sévère : les moyens de l'inspection des installations classées ne permettent actuellement pas de réaliser un véritable contrôle des 500 000 installations classées soumises à déclaration ; de nombreuses installations fonctionnent en infraction avec la réglementation faute d'un minimum de surveillance ; les plaintes sont souvent traitées avec beaucoup de retard ce qui met en cause la crédibilité de l'action de l'Etat.(GDC, 12/05/06). Voir le rapport :

[http://www.finances.gouv.fr/performance/pdf/audit/audit\\_2/rapport-v2-ecologie-installations\\_classees.pdf](http://www.finances.gouv.fr/performance/pdf/audit/audit_2/rapport-v2-ecologie-installations_classees.pdf)

### **+ Profil environnemental régional de Franche-Comté : un outil pour contribuer au développement durable du territoire**

La prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques est devenue une exigence tant nationale qu'europpéenne qui s'intègre dans la stratégie nationale de développement durable et nécessitant un dispositif d'évaluation.

Elaboré à l'initiative de la Diren Franche-Comté et de l'Ademe Franche-Comté, le profil environnemental à l'échelle d'une région constitue un pilier de ce dispositif. Il représente également un outil pédagogique pour appréhender la situation de l'environnement dans l'ensemble de ses composantes : milieux naturels, biodiversité et paysages, ressources en eau, risques naturels, sol et sous-sol, risques technologiques, air, énergie et effet de serre, déchets, bruit, ainsi que les dimensions transversales de l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'environnement. Il contribue ainsi au développement durable du territoire.

<http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/publi/per.htm>

## II. SECURITE

### **Textes réglementaires :**

#### **ACCESSIBILITE DES ERP, DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC ET DES BATIMENTS D'HABITATION**

Le décret 2006-555 modifie le Code de la construction et de l'habitation en ce qui concerne l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation. Un arrêté complémentaire précise les caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées

Lien vers le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCU0611041D>

Lien vers l'arrêté du 17 mai 2006 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCU0611043A>

#### **TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES**

Arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque  
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=EQUS0501975A>

#### **SECURITE DES TRAVAILLEURS SUR SITES A RISQUES INDUSTRIELS**

La circulaire DRT n°2006-10 explicite les récentes dispositions relatives à la sécurité des salariés exposés aux risques industriels majeurs.

Elle apporte des précisions sur les quatre points suivants :

- la nécessité de normes spécifiques aux entreprises à risques technologiques ;
- le renforcement des moyens et prérogatives des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- la responsabilisation des entreprises utilisatrices en situation de co-activité ;
- la création des comités interentreprises de santé et sécurité au travail (CISST).

Elle précise notamment la procédure de consultation du CHSCT sur les dossiers de demande d'autorisation au titre des ICPE.

[http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire\\_DRT\\_no\\_2006-10\\_du\\_14\\_avril\\_2006\\_relative\\_a\\_la\\_securete\\_des\\_travailleurs\\_sur\\_les\\_sites\\_a\\_risques\\_industriels.pdf](http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_DRT_no_2006-10_du_14_avril_2006_relative_a_la_securete_des_travailleurs_sur_les_sites_a_risques_industriels.pdf)

#### **CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS**

Le décret 2006-592 et l'arrêté du 24 mai 2006 fixent les caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. Sont précisés les différents coefficients de référence en fonction des caractéristiques bâtiment et de son environnement.

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/UBHJS.htm>

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCU0610625A>

## **A lire :**

### **EXPOSITIONS DES TRAVAILLEURS A UN AGENT BIOLOGIQUE PATHOGENE**

L'Institut national de sécurité et de recherche (INRS) a mis en ligne, le 16 mai 2006, une nouvelle base de données : le guide Eficatt "Exposition fortuite à un agent infectieux et conduite à tenir en milieu de travail". Ce guide a pour objectif d'apporter aux médecins du travail une aide lorsqu'ils sont confrontés à des salariés ayant subi une exposition accidentelle à un agent biologique pathogène (virus, bactéries, ...).

*Rédaction : [www.envirodroit.net](http://www.envirodroit.net)*

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9f/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Rubrique9f/$File/Visu.html)

### **Conférences**

Notre conférence sur la thématique des vibrations prévue initialement le 22 juin est reportée au 2<sup>ème</sup> semestre 2006 pour permettre l'intervention de l'INRS.

L'EIC et la CRCI, en partenariat avec la CCI90 et les autres CCI de FC organisent une réunion d'information sur le marquage CE le 22 juin de 14h à 17h à Besançon.  
Contact : Martine CHARVET Tél 03 81 47 42 12 [eic@franche-comté.cci.fr](mailto:eic@franche-comté.cci.fr)